

HAVEGE SOFTWARE LICENCE

The SOFTWARE uses the process " Improved random number generator " for which a French patent application has been filed under the number 01 13117 on October 11, 2001.

The software HAVEGE in its version 1.0 of the December 6, 2001, hereinafter referred to as " the Software " has been designed and produced by André Sez nec, a researcher of the project CAPS, a research project of the National Computer and Automatics Institute - INRIA - Rennes Research Unit.

INRIA
Domaine de Voluceau
Rocquencourt
78153 Le Chesnay Cedex.

The software has been registered at the Agency for the Protection of Programmes (APP) under the number :

IDDN.FR.001.500017.00.S.P.2001.000.10000.

This Software is © copyright INRIA - 2001.

INRIA holds all the ownership rights on the Software.

Section 1

Under this Licence, INRIA grants to licensee the right to use the Software according to the terms and conditions specified below.

Section 2

Under this contract INRIA grants to licensee the following rights :

- the right to reproduce the Software
- the right to modify the Software
- the right to adapt the Software
- the right to integrate the Software in another software.

for tests and evaluation usage and any non-commercial software.

Any use of this Software to obtain profit or for a commercial end, in particular the integration of the Software in a commercial software, is subject to the prior express authorization of INRIA.

Section 3

The copyright and all other intellectual property rights in the Software are and remain the property of INRIA.

The licensee shall not acquire any title, copyright or other proprietary rights in the Software or any copy than specified in this contract.

Licensee undertakes to add the copyright notice on each copy of the Software and when the Software is integrated to another software.

Section 4

The Software is licensed to licensee on an "as is" basis, and INRIA provides the Software without any warranty of any kind.

Licensee will acknowledge that INRIA does not represent or warrant that the Software will perform in every operating environment, will have uninterrupted or error free operation or that any error will be corrected or correctable.

Section 5

This License is granted for the duration of the intellectual property.

Section 6

This License will be governed and construed in accordance with the Laws of France.

Section 7

This License is written in English language and in French language, and in case of differences between the French and the English version, the French version prevails.

In the event of a dispute ensuing from the interpretation or the performance of this License, the dispute will be for the exclusive competence of French courts.

LICENCE LOGICIEL HAVEGE

Le Logiciel utilise la procédé «Générateur d'aléa perfectionné» pour lequel une demande de brevet a été enregistrée sous le numéro : 01 13117 le 11 octobre 2001.

Le Logiciel HAVEGE dans sa version 1.0 du 6 décembre 2001, ci-après désigné par le « Logiciel », a été créé par André Sez nec, chercheur dans le projet CAPS, un projet de recherche de l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique - INRIA – Unité de recherche de Rennes.

INRIA
Domaine de Voluceau
Rocquencourt
78153 Le Chesnay Cedex.

La Logiciel a été déposé à l'Agence Nationale de Protection des Programmes (APP) sous le numéro :

IDDN.FR.001.500017.00.S.P.2001.000.10000.

La notice de copyright du Logiciel est la suivante : © copyright INRIA - 2001.
L'INRIA est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle du Logiciel.

Article 1

Par cette licence, l'INRIA concède au licencié le droit d'utiliser le Logiciel selon les termes et conditions précisées ci-dessous.

Article 2

Par cette Licence, l'INRIA concède au licencié les droits suivants :

- le droit de reproduire le Logiciel
- le droit de modifier le Logiciel
- le droit d'adapter le Logiciel
- le droit d'intégrer le Logiciel dans un autre logiciel.

à des fins de tests et d'évaluation et dans tout logiciel non commercial.

Tout usage à but lucratif ou commercial, et en particulier l'intégration du Logiciel dans un logiciel commercial, est soumis à une autorisation expresse préalable de l'INRIA.

Article 3

Le droit de reproduction et tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Logiciel sont et resteront la propriété de l'INRIA.

Le licencié n'acquerra aucun titre ou droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit sur ce Logiciel ou sur toute copie du Logiciel, autre que ceux précisés dans la présente Licence.

Le licencié reconnaît qu'il ajoutera la notice de copyright relative au Logiciel sur toute copie du Logiciel ainsi que lorsque le Logiciel sera intégré à un autre logiciel.

Article 4

La présente licence est accordée sur le Logiciel en « l'état » et l'INRIA fournit le Logiciel sans aucune garantie d'aucune sorte.

Le Licencié reconnaît que l'INRIA ne garantit pas que le Logiciel pourra fonctionner dans tout type d'environnement, fonctionnera sans interruption ou sans erreur ou que toute erreur sera corrigée ou corrigable.

Article 5

La présente licence est concédée pour toute la durée de la Propriété intellectuelle.

Article 6

La présente Licence est soumise au droit français.

Article 7

La présente licence est rédigée en anglais et en français, et en cas de différence entre la version anglaise et la version française, la version française prévaut.

En cas de conflit sur l'interprétation ou l'exécution de cette Licence, tout litige sera porté devant les tribunaux français seuls compétents.